

Le 17 juillet 2024

« L'Assemblée nationale élue le 7 juillet ne trouve en son sein **ni une majorité absolue, ni même une majorité relative** permettant de soutenir un gouvernement. **Cette situation est inédite** depuis des décennies. Elle tient largement aux circonstances du second tour des élections législatives.

Devant la menace d'une majorité absolue du « *Rassemblement national* » au soir du premier tour, **près de 200 candidats qualifiés pour le second tour** dans le cadre de triangulaires, se sont retirés avec honneur pour **permettre à un front républicain de se constituer**.

Dans ces conditions, **aucune force politique ne peut prétendre aujourd'hui avoir gagné**, sur ses idées et sur son programme, les élections législatives. **La vérité est que seule la République l'a emporté**.

**La nouvelle Assemblée nationale est légitime**, issue d'une **participation électorale massive**. Cela faisait plus de 40 ans que les Français ne s'étaient pas déplacés en aussi grand nombre pour voter. Il faut s'en féliciter et donner, pour cette raison, toute sa chance à la législature qui s'ouvre.

Les souffrances, les galères, les colères et les peurs, qui se sont exprimées dans les urnes, doivent non seulement **être entendues**, mais devenir la **priorité de l'action publique**.

**Il faut continuer à agir** sur les salaires, les emplois, les retraites, le logement, l'école, les déserts médicaux, l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap et leur famille, l'environnement, l'énergie, la sécurité, l'immigration. **On ne peut laisser la crainte du déclassement et de l'invisibilisation miner plus longtemps des millions de Français**.

C'est une coalition de **toutes les volontés et des talents de l'arc républicain** qu'il est urgent de mettre en place, depuis les écologistes et les socialistes jusqu'à « *Ensemble* » et au parti « *Les Républicains* ». **L'arithmétique en sièges à l'Assemblée nationale le permet, le sens des responsabilités et la solennité du moment le requièrent aussi**.

Pour y parvenir, il faut **cesser de rejouer le match des élections, prendre de la hauteur, accepter l'idée d'un compromis historique et le négocier en totale sincérité**. Il faut **tendre la main aux adversaires**, dans un sens comme dans l'autre, avec **l'intérêt supérieur de la France et des Français** comme unique boussole. L'Allemagne, les pays du Benelux et de Scandinavie, pratiquent avec succès les coalitions. **Nous le pouvons aussi**.

**La modération et la détermination sont les clés de la réussite pour construire une coalition et pour la faire vivre**. Elles sont aussi les caractéristiques du vote breton. Nous n'avons élu, en Bretagne, aucun député du « *Rassemblement national* ». **C'est une fierté !**

Nous sommes une terre féconde **mêlant la social-démocratie et la démocratie chrétienne**, ouverte à l'écologie, nourrie par une **société civile dynamique et des entreprises visionnaires**.

Cet état d'esprit breton, cet humanisme auquel nous sommes attachés, doivent **inspirer la constitution d'une coalition en réponse aux attentes des Français**, une coalition qui, par son action, peut changer la vie et marquer l'histoire. **Nous sommes nombreuses et nombreux à y être prêts. La République mérite cet espoir** ».

## LES SIGNATAIRES :

- **Erwan BALANANT** - *Député de la 8ème circonscription du Finistère*
- **Thierry BENOIT** - *Député de la 6ème circonscription d'Ille-et-Vilaine*
- **Hervé BERVILLE** - *Député de la 2ème circonscription des Côtes-d'Armor*
- **Éric BOTHOREL** - *Député de la 5e circonscription des Côtes-d'Armor*
- **Michel CANEVET** - *Sénateur du Finistère*
- **Mickaël COSSON** - *Député de la 1ère circonscription des Côtes-d'Armor*
- **Nadège HAVET** - *Sénatrice du Finistère*
- **Jean-Michel JACQUES** - *Député de la 6ème circonscription du Morbihan*
- **Sandrine LE FEUR** - *Députée de la 4ème circonscription du Finistère*
- **Didier LE GAC** - *Député de la 3ème circonscription du Finistère*
- **Anne LE HÉNANFF** - *Députée de la 1ère circonscription du Morbihan*
- **Annaïg LE MEUR** - *Députée de la 1ère circonscription du Finistère*
- **Christine LE NABOUR** - *Députée de la 5ème circonscription d'Ille-et-Vilaine*
- **Nicole LE PEIH** - *Députée de la 3ème circonscription du Morbihan*
- **Laurence MAILLART-MÉHAIGNERIE** – *Ancienne députée d'Ille-et-Vilaine*
- **Graziella MELCHIOR** - *Députée de la 5ème circonscription du Finistère*
- **Lysiane MÉTAYER** - *Ancienne députée du Morbihan*
- **Jimmy PAHUN** - *Député de la 2ème circonscription du Morbihan*
- **Liliane TANGUY** - *Députée de la 7ème circonscription du Finistère*